



REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE GROSLAY

HOTEL DE VILLE DE GROSLAY

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES
CANTON DE DEUIL-LA-BARRE

N° 25-12-59

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le **mercredi 3 décembre à 20h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Patrick CANCOUËT**, Maire

Présents :

M. Patrick CANCOUËT - M. Marc CLOUET - Mme Ghislaine CHAUVEAU - Mme Jennifer NUNES - M. Ferdinand CITO - M. Denis GIRARD - M. Ludovic LEFFET - M. Michaël CAVALIERI - M. Sylvain HARLE - M. Denis JOLY - Mme Monique CATELIN-PENAUD - M. Philippe HERCYK - M. Philippe GEFROTIN - Mme Carmela DEGLIAME M. Paul MOUSSARD - M. François JEFFROY - M. Lucien CORINTHE - M. Guy BOISSEAU - M. Jean SZEWCZYK

Absents :

Mme Marie Isabelle VENTURA - M. Lucien KLIPFEL - Mme Annie MUGNIER - M. Abilio ALVES - Mme Amalia CAPITAIN - M. Alexandre MORENO - Mme Bouchra DERKAOUI - Mme Laura COUDRIER - Mme Régine BULTEL - Mme Déborah RUYAULT

Pouvoirs :

Mme Marie Isabelle VENTURA pouvoir à M. CITO
M. Abilio ALVES pouvoir à M. Marc CLOUET
Mme Annie MUGNIER pouvoir à Mme Jennifer NUNES
M. Lucien KLIPFEL pouvoir à Mme Ghislaine CHAUVEAU
Mme Bouchra DERKAOUI pouvoir à M. Paul MOUSSARD
Mme Régine BULTEL pouvoir à M. François JEFFROY

Nombre de Conseillers en exercice	29
Nombre de Conseillers Présents	19
Nombre de Conseillers Votants	25
Date de convocation	26/11/2025
Date d'affichage	26/11/2025

Objet : Crédit d'impôts permanents à temps complet

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique, et notamment son article L.332-14,

VU le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

VU le tableau des effectifs,

VU le budget,

VU l'avis de la commission des finances en date du lundi 24 novembre 2025,

CONSIDERANT que conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

CONSIDERANT qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Accusé de réception en préfecture
095-269500641-20251203-2025-59-DE
Date de télétransmission : 05/12/2025
Date de réception préfecture : 05/12/2025

CONSIDERANT qu'il convient de créer un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps complet, afin d'assurer les fonctions d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles, plus particulièrement les missions suivantes :

- *Accueil des enfants et des parents avec l'enseignant / participation aux projets éducatifs / aide à l'enfant dans l'acquisition de l'autonomie / accompagnement des activités sous la responsabilité de l'enseignant / surveillance de la sécurité et de l'hygiène des enfants / encadrement des enfants au cours du repas et participation à l'apprentissage de la correction à table / mise en place d'activités adaptées au temps du midi, prise en charge des enfants avant et après le repas, ainsi que, avant et après l'école avec la présence de l'enseignant / change et habillage de l'enfant / aide à l'accompagnement des enfants à la sieste / participation aux temps périscolaires, ainsi que, aux sorties extrascolaires sur le temps scolaire, et, aux activités extrascolaires sur la base du volontariat...*

CONSIDERANT qu'il convient de créer un emploi permanent d'adjoint territorial d'animation à temps complet, en vue du recrutement d'un(e) animateur/animatrice, plus particulièrement pour exercer les missions suivantes :

- *Accueil et encadrement des enfants en assurant leur sécurité et leur bien-être / conception, organisation et animation d'activités variées en lien avec le projet pédagogique, sur les temps périscolaires, le mercredi et pendant les vacances scolaires / suivi du respect du règlement intérieur et du bon déroulement des temps de transition (accueil, repas, sorties) / participation à la vie de l'équipe : préparation, bilans, communication avec les enseignants et les familles / transmission des valeurs essentielles de la vie collective dans un rôle éducatif...*

Le Maire propose à l'assemblée, de créer

- Un poste permanent à temps complet pour assurer les fonctions d'ATSEM. Cet emploi sera ouvert aux fonctionnaires relevant du grade d'adjoint technique territorial.
- Un poste permanent à temps complet pour assurer les fonctions d'animateur. Cet emploi sera ouvert aux fonctionnaires relevant du grade d'adjoint territorial d'animation.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les postes susvisés pourront être occupés par des agents contractuels de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Les contrats seront alors conclus pour une durée déterminée d'un an maximum. Leur durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article L.332-14 du Code général la fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pas pu aboutir.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront aux grades concernés.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité **DECIDE**,

Article 1 : D'ADOPTER les propositions de Monsieur le Maire, ci-dessus exposées.

Article 2 : DE MODIFIER le tableau des effectifs en ce sens (joint à la délibération).

Article 3 : Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Ville.

Publiée - Notifiée le 05/12/2025
Certifiée exécutoire par le Maire
le 05/12/2025

Patrick CANCOUËT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa publication.

Le Secrétaire de séance
M. Jean SZEWCZYK

Accusé de réception en préfecture
095-269500641-20251203-2025-59-DE
Date de télétransmission : 05/12/2025
Date de réception préfecture : 05/12/2025

TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA MAIRIE DE GROSLAY AU 03/12/2025		Poste(s) autorisé(s)	Poste(s) pourvu(s) fonctionnaire (s)	Poste(s) pourvu(s) contractuel (s)	Poste(s) Vacant(s)
FILIÈRE ADMINISTRATIVE					
Directeur Général des Services		1	1	0	0
Attaché Principal		1	1	0	0
Attaché		1	1	0	0
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe		1	1	0	0
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe		1	1	0	0
Rédacteur		4	4	0	0
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe		7	5	2	0
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe		5	2	0	3
Adjoint administratif		8	7	0	1
FILIÈRE CULTURELLE					
Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe		1	0	0	1
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe		1	0	1	0
Adjoint du patrimoine		1	1	0	0
FILIÈRE SANITAIRE ET SOCIALE					
Puéricultrice		1	0	0	1
ATSEM principal de 1 ^{ère} classe		1	1	0	0
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe		8	2	4	2
FILIÈRE TECHNIQUE					
Technicien principal de 1 ^{ère} classe		1	0	0	1
Agent de maîtrise		4	3	0	1
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe		2	0	1	1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe		10	9	0	1
Adjoint technique		47	28	7	12
Adjoint technique TNC		2	0	0	2
FILIÈRE ANIMATION					
Animateur principal de 2 ^{ème} classe		1	0	0	1
Animateur		1	1	0	0
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe		1	1	0	0
Adjoint d'animation		21	16	3	2
Adjoint d'animation TNC (25h/semaine)		3	0	2	1
CONTRACTUELS / NON-TITULAIRES					
Parcours Emploi Compétences PEC		1	0	0	1
Totaux		136	85	20	31